

Allemagne: débat sur la fin de vie au Bundestag



Comment rendre la fin de vie plus supportable pour des personnes malades en phase terminale ? A-t-on le droit et si oui, sous quelles conditions, d'aider des personnes qui le souhaitent à abrégé leur existence ? Ces questions éthiques des plus délicates figurent à l'agenda du Parlement allemand en cette fin de semaine. Hier, jeudi 5 novembre, une première loi a été très largement adoptée pour améliorer les soins palliatifs des personnes en fin de vie. Ce vendredi, c'est la question très sensible de la mort assistée qui sera discutée au Bundestag. De longs mois de discussions ont précédé ce vote. Un vote qui n'est pas très simple ni sur le fond ni dans la forme. Quelle solution a les



Une vue du bâtiment allemand, le Bundestag à Berlin. (RSC/2002/Flavio Kapczynski)

meilleures chances d'être adoptée?

C'est une très large majorité qui a adopté hier jeudi la réforme des soins palliatifs. Aux voix de la grande coalition entre chrétiens et sociaux-démocrates se sont ajoutés les Verts. Seul le parti de gauche Die Linke s'est abstenu.

L'Allemagne vieillit et la prise en charge des personnes en fin de vie ou de malades en phase terminale est un sujet important. Les moyens vont être augmentés. À partir de l'an prochain, les caisses de sécurité sociale augmenteront leurs dépenses d'un tiers pour améliorer les soins palliatifs notamment pour financer des hospices, mais aussi des soins ambulatoires.

L'Allemagne vieillit et la prise en charge des personnes en fin de

Les personnes concernées doivent ainsi être mieux prises en charge et une hospitalisation encore souvent nécessaire doit être évitée. Cela limite les coûts et correspond à la demande des patients. Les trois quarts d'entre eux souhaitent finir leurs jours à leur domicile ; dans les faits, la moitié meurt dans un hôpital.

Des différents textes plus ou moins restrictifs

Quatre projets de loi pas moins seront en discussion au Bundestag ce vendredi. Ils sont présentés et soutenus chacun par des députés ici de différents partis. Comme souvent pour les questions éthiques, chaque député votera en son âme et conscience sans consignes de son groupe parlementaire.

Les différents textes sont plus ou moins restrictifs. Globalement, le souci premier est d'interdire une commercialisation du suicide assisté jugée contraire à la dignité humaine par de nombreux responsables politiques et observateurs. Mais une proposition de loi suggère de ne rien faire et de conserver la situation juridique actuelle qui est une des plus libérales au monde.

La procédure de vote est complexe. Les quatre textes en lice vont être présentés. Lors d'un deuxième round, les deux ayant obtenu le plus de voix. Plus celui des deux qui l'aura emporté afin de constater si une majorité ou non le soutient.

Et si rien ne changeait ?

Il est difficile de dire quelle proposition l'emportera même si l'une d'elles est soutenue par plus de 200 députés. Il est possible à l'arrivée que rien ne change. La crainte de certains est qu'en voulant interdire le suicide assisté proposé par des associations facturant leurs services on crée un risque juridique pour les médecins qui assistent les malades en fin de vie, que la loi votée hier veut soutenir plus fortement.

L'aide au suicide active, dont concrètement administrer un médicament qui met fin aux jours d'une personne est interdit, mais non le simple fait de préparer ce médicament que le malade prendra lui-même. Quid donc des médecins pratiquant des soins palliatifs ? Les Allemands, eux, veulent très majoritairement un *statu quo* et le maintien de la législation libérale actuelle.